

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 18 janvier 2023

Nos familles paysannes s'engagent pour la biodiversité

À l'instar de toutes les activités humaines, l'agriculture a un impact sur la biodiversité. En même temps, elle en est tributaire. C'est pourquoi les familles paysannes assument une grande responsabilité en remplissant différentes obligations relatives à la biodiversité. Aujourd'hui, une moyenne de 19 % des surfaces utilisées à des fins agricoles est dédiée à la promotion de la biodiversité. Pour obtenir un meilleur impact, de nouvelles approches sont nécessaires. En effet, davantage de surfaces ne veut pas dire davantage d'effets.

« L'agriculture et la biodiversité dépendent l'une de l'autre » : tel est le titre du nouveau [magazine ZOOM numérique](#) de l'Union suisse des paysans (USP). Dans cette publication, la faïtière agricole fait le point sur la diversité des espèces. En la matière, la Suisse a subi ses plus grandes pertes entre 1850 et 2000. Les raisons en sont multiples : construction et donc imperméabilisation des sols, morcellement et fragmentation des milieux naturels par les infrastructures et les habitations, changement climatique et utilisation intensive des terres (exploitation des prairies, protection des végétaux et fertilisation entre autres). La perte de biodiversité touche tout particulièrement le Plateau. De nombreux sols y sont bâtis et les milieux naturels fragmentés. C'est là aussi que se trouvent les surfaces agricoles les plus productives. Une bonne gestion permet de réduire les répercussions négatives de l'agriculture.

À l'heure actuelle, plus de 195 000 ha des terres agricoles sont dédiés à la promotion de la biodiversité en Suisse, soit environ 19 % de la surface agricole utile. Nos familles paysannes en font donc beaucoup plus que nécessaire. En effet, une exploitation ne doit réserver que 7 % de ses surfaces à la promotion de la biodiversité pour pouvoir prétendre aux paiements directs. Les objectifs fixés dans le cadre de la PA 14-17 ont eux aussi été atteints. Sur les 65 000 ha exigés, la région de plaine compte 82 000 ha de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Pas moins de 44 % de toutes les SPB sur les 40 % demandés répondent à des exigences qualitatives particulières. Aujourd'hui, 81 % des SPB sont reliées entre elles, alors que l'objectif était de 50 %.

Plus de la moitié des exploitations fournissent des prestations supplémentaires dans le domaine de la biodiversité en produisant selon le cahier des charges d'IP-Suisse ou de Bio Suisse. Un potentiel subsiste en matière de qualité, par exemple dans la composition des prairies extensives ou dans les surfaces richement structurées à forte diversité dans les régions de grandes cultures. Pour continuer d'améliorer la biodiversité sur les terres agricoles, il existe actuellement cinq priorités :

- augmenter la part de SPB de haute qualité (QII) dans la région de plaine ;
- définir des mesures spécifiques de promotion de la biodiversité dans les régions de grandes cultures ;
- améliorer la biodiversité sur les surfaces productives, par exemple par des pratiques culturales spéciales comme les céréales en lignes de semis espacées ;
- réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et aux pertes d'éléments fertilisants, comme le prévoient les trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants ; et
- mettre en œuvre dès que possible des systèmes de production respectueux de l'environnement.

À noter que davantage de surfaces ne veut pas dire davantage d'effets, mais rien d'autre qu'une diminution de la production indigène et, par conséquent, une augmentation des importations. Pour obtenir un meilleur impact, il faut donc de nouvelles approches axées sur la qualité.

Renseignements :

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91
www.sbv-usp.ch*